

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 09 MARS 2017**

*Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales*

1) SARL SG Cinéma « Le Florival » - Cession foncière

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le principe de la résiliation du bail emphytéotique conclu avec la SARL SG Cinéma « Le Florival » au profit d'une cession du foncier correspondant par la Ville à la SARL ainsi que la cession complémentaire d'un ensemble foncier de 6 à 7 ares à prendre au sein de la parcelle cadastrée section 4 n°407. Le conseil municipal cède l'ensemble sur la base d'un plan de bornage à 12 000 € l'are et dit que le prix d'achat total bénéficiera d'une réduction de 60 000 € correspondant aux frais de dépollution prix en charge par la SARL. Il attribue à la SARL SG Cinéma « Le Florival », une subvention d'équipement d'un montant de 70 000 €, dit que le bail emphytéotique prendra fin le jour de la signature de l'acte authentique et que les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique, il autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal.

Affiché le *15/03/2017*
Retiré le :



Le Maire :
[Signature]
Francis KLEITZ
Conseiller Régional